

LETTRE D'INFORMATION DE LA FCPE



Défendons nos enfants,
fort comme on les aime.

29 janvier 2021



Recrutons des enseignants remplaçants pour nos enfants !

Plus de 850 heures de cours non assurées dans ce collège parisien du quai Valmy, près de 10 000 heures pour l'instant déclarées sur notre site [Ouyapacours](https://www.ouyapacours.fr)... la pandémie vient aggraver une situation déjà tendue. En temps normal, l'Education nationale n'embauche pas suffisamment d'enseignants pour assurer les cours et pouvoir remplacer celles et ceux qui sont absents (cela se compte en plusieurs centaines de milliers d'heures), alors imaginez en période de pandémie ! Le ministère n'a pas su anticiper, préparer une rentrée pourtant sous haute surveillance.

C'est la raison pour laquelle il nous a paru indispensable de mettre à disposition des parents notre site Ouyapacours reloué, plus opérationnel : il est important que vous déclariez les heures de cours qui ne sont pas assurées par les enseignants de vos enfants, tant en présence qu'à distance. Pourquoi ? D'une part pour que nous puissions demander de façon pressante des remplaçants sur vos établissements, mais aussi pour que nous puissions vous accompagner si vous décidez de porter plainte contre l'Etat. Car oui, vos enfants ont le droit d'avoir tous les cours prévus à leur emploi du temps pour travailler leurs programmes ! Ils peuvent donc, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, porter plainte devant les tribunaux administratifs pour « rupture d'égalité du service public ». Alors n'hésitez pas à aller sur le site Ouyapacours pour déclarer ces absences.



Florence, parent d'élève FCPE

« Nous comprenons l'urgence sanitaire, mais nous sommes aussi inquiets quant aux enseignements que reçoivent nos enfants. Et nous ne sommes pas associés aux mesures à mettre en œuvre notamment en cas de reconfinement. En fait, il n'y a aucune imagination, aucune solution alternative qui auraient pu permettre de mieux faire face à la situation ».

[Lire son témoignage ici](#)



Faites du bruit sur les réseaux sociaux

Pour nous faire entendre collectivement, la FCPE met à disposition des conseils locaux qui le souhaitent un visuel de campagne. Chacun pourra le personnaliser en inscrivant sa ville, son département et le nombre d'heures perdues pour les élèves depuis le début de l'année. Il suffit de remplir le formulaire sur le fichier pdf ([fichier 1](#), [fichier 2](#)), le convertir en un fichier jpg, le poster sur vos réseaux sociaux et le tour est joué ! [Une signature mail spécifique](#) est également en téléchargement pour inciter les parents à déclarer les absences sur le site.



Mode d'emploi du site Ouyapacours

Pour signaler le non remplacement d'un professeur absent (en présence ou à distance), la démarche est très simple ! Je me connecte à la plateforme ouyapacours.fcpe.asso.fr, je signale des heures de cours perdues en cliquant sur le bouton « Déclarer une absence ». Je valide ma déclaration. Je l'exporte. J'ai ainsi des preuves tangibles pour étayer un recours auprès du tribunal administratif.

[Télécharger notre infographie](#)



